

De l'importance de la protection du territoire du Massif du Sud

Le plus vaste territoire au-dessus de 700 mètres dans la province naturelle des
Appalaches à l'ouest de la rivière Matapédia

Mémoire déposé au Bureau des audiences publiques en environnement
(BAPE) dans le cadre de l'étude du projet éolien du Massif du Sud



François Létourneau

20 janvier 2011

Introduction

Le projet d'implantation de 75 éoliennes dans le territoire du Parc Régional du Massif du Sud soulève nombre de questions sur les impacts réels d'un tel projet dans un milieu de hauts reliefs tels que représentés au Massif du Sud. Ce mémoire vise à présenter succinctement certaines préoccupations et objections relativement au projet présenté par Saint-Laurent Énergies. Ce mémoire vise également à identifier quelques pistes de solutions aux contraintes financières réelles telles qu'exprimées par les autorités régionales pour le financement et le fonctionnement du parc. Finalement, il représente un vibrant plaidoyer pour la préservation de la biodiversité de ces hauts sommets et la mise en valeur harmonieuse de ce territoire pour les générations futures.

Mon intérêt pour ce territoire est multiple. Tout d'abord, il représente pour moi, ma famille et mes amis un territoire accessible, véritable coffre au trésor d'activités de plein-air. Que ce soit pour de la randonnée pédestre familiale au creux des vallées ou pour une expédition en ski nordique sur les crêtes enneigées, que ce soit en vélo ou en camping, près des ruisseaux ou sur les hauts sommets, la diversité et l'étendue du territoire du Massif du Sud lui confère un net avantage quand vient le temps pour nous, citoyens de la région de Québec, de choisir une destination de plein-air. La majesté des paysages hivernaux est un puissant attractif qui permet d'offrir une expérience hors du commun et facilement accessible à peu de kilomètres de la ville de Québec. D'autre part, ce territoire de hautes collines et de basses montagnes culminant à 915 mètres est un élément majeur des Appalaches québécoises. Bien que son altitude ne le classe pas parmi les sommets les plus élevés des Appalaches québécoises, certaines autres caractéristiques topographiques et géomorphologiques méritent notre attention et confèrent à ce territoire un statut particulier. Ces caractéristiques conditionnent le milieu biophysique et font en sorte que l'ensemble du territoire représente des caractéristiques uniques dans la province naturelle des Appalaches, caractéristiques qui sont malheureusement trop peu protégées dans le cadre actuel des territoires d'aires protégées.

C'est donc à titre personnel que je présente ce mémoire, pour lequel je bénéficie de l'appui de mes enfants, ma conjointe, ma famille et mes amis qui partagent mon intérêt pour ce territoire.

Le Massif du Sud dans le contexte des Appalaches

Lorsque l'on parle du Massif du Sud en terme orographique, c'est pour le présenter comme une zone de hautes collines appalachiennes (ou de basses montagnes, selon les critères employés), d'une altitude respectable de 915 mètres et est constitué d'un réseau d'une vingtaine de sommets. Le Massif du Sud ne saurait toutefois rivaliser avec les monts Gosford (1189 m), Mégantic (1105 m) ou encore Jacques-Cartier (1268 m) en Gaspésie en terme d'altitude. Ce massif de hauts reliefs se situe à peu près à mi-chemin entre la vallée de la Matapédia en Gaspésie (qui marque le début de la chaîne des Chics-Chocs quelques kilomètres à l'est) et les premiers contreforts appalachiens appartenant aux Montagnes Vertes, en Montérégie. Nous utiliserons cette zone pour des fins d'analyse. Elle s'étend du sud-ouest au nord-est sur une distance de 580 km et mesure 170 km dans sa plus grande largeur, entre la frontière américaine et la faille de Logan, définissant le front appalachien.

Le Massif du Sud constitue d'autre part une partie de la ligne de partage des eaux entre le Fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Jean s'écoulant au Nouveau-Brunswick. Toutefois, contrairement à plusieurs sommets d'importance des Appalaches en Estrie et en Chaudière-Appalaches (montagnes frontalières), il n'est pas adossé à la frontière américaine et est bien assis à mi-chemin entre cette frontière et le Fleuve Saint-Laurent. Il est donc pleinement accessible dans son ensemble.

61,7 km² au-dessus de 700 mètres

Lorsque l'on s'attarde à la consultation d'une carte hypsométrique de la partie orientale des Appalaches québécoises, une caractéristique fondamentale du Massif du Sud ressort aisément, soit son étendue considérable par rapport à l'ensemble des autres sommets. Afin d'effectuer des comparaisons, j'ai cherché à déterminer la superficie de l'ensemble des terres au-dessus de 700 mètres. Cette altitude, certes arbitraire, est utilisée à quelques reprises par les différents protagonistes reliés à ce projet éolien et sera donc utilisée dans ce document afin d'asseoir certains faits entourant ce fameux 700 mètres. Notons également que l'ensemble des éoliennes proposées se trouvent au-dessus de cette altitude.

Une analyse détaillée de l'ensemble des fichiers des Données numériques d'élévation du Canada (DNEC – 250K, Géomatique Canada) à l'ouest de la vallée de la Matapédia révèle que le territoire du Massif du Sud dont l'altitude dépasse 700 mètres **s'étend sur 61,7 km²**, sur un axe est-ouest mesurant près de 15 km et nord-sud de 8 km en moyenne. Ce territoire comprend les

sommets à l'intérieur des limites actuelles du parc régional ainsi que le territoire d'altitude supérieure à 700 mètres contigu à ces sommets mais se trouvant sur la frange extérieure des limites du Parc. La montagne de la Grande Coulee n'est pas incluse dans ce calcul, ni les autres sommets plus modestes à l'est de la route 283. Bien qu'il n'ait pas l'altitude la plus élevée des Appalaches québécoises, le Massif du Sud est le plus étendu des territoires d'altitude supérieure à 700 mètres dans le territoire analysé à l'ouest de la vallée de la Matapédia. Le tableau suivant présente quelques sommets et leur superficie au-dessus de 700 mètres.

Massifs montagneux	Altitude maximale	Superficie
Massif du Sud	915 mètres	61,7 km ²
Mont Gosford	1 189 mètres	53,3 km ²
Mont Mégantic	1 105 mètres	34,3 km ²
Monts Frontalier (3 zones distinctes)	> 1 100 mètres	18,1 km ² 15,3 km ² 6,2 km ²
Mont Saint-Pierre	905 mètres	20 km ²
Monts Sutton (2 zones)	972 mètres	9,15 km ²
Autres sommets (59 zones)	700 à 1 100 mètres	∑ = 48,9 km ²
Mont Orford	853 mètres	1,4 km ²
Ensemble des massifs	700 à 1189 mètres	268,3 km ²

Tableau 1 : principaux massifs montagneux des Appalaches à l'ouest de la rivière Matapédia

Lorsque l'on fait la somme de l'ensemble des territoires au-dessus de 700 mètres à l'ouest de la Matapédia, la superficie totale de l'ensemble atteint 268,3 km². Le Massif du Sud en lui-même représente donc **23 % du territoire au-dessus de 700 mètres** à l'ouest de la vallée de la Matapédia. Ce territoire, défini par le front appalachien (faille de Logan) au nord et à l'ouest, par la vallée de la Matapédia à l'est et les frontières au sud couvre approximativement 52 000 km². C'est donc dire que les terres de haute altitude (> 700 m) ne couvrent que 268 km² sur 52 000 km², soit à peine 0,5 % de l'ensemble du territoire appalachien à l'ouest de la Matapédia. La carte 1 présente l'ensemble des territoires au-dessus de 700 mètres à l'ouest de la Matapédia.

Ces territoires, modestes de par leur superficie dans les Appalaches, ne le sont pas de par leurs caractéristiques topographiques et biophysiques. Le climat différent (précipitations plus élevées, températures plus fraîches) y sous-tend une faune (Grive de Bicknell notamment) et une flore distincte (sapinière à oxalide), siège d'espèces menacées ou vulnérables. Se sont aussi des territoires au potentiel récréo-touristique manifeste, propices aux activités de plein-air et de conservation de la nature. Je ne détaillerai pas ici les caractéristiques propres à ces milieux, ils sont très bien documentés dans différentes publications produites par différents comités et groupes d'experts.

En Estrie et en Chaudière-Appalaches, le pourcentage du territoire affecté aux aires protégées atteint respectivement tout juste 3,11 % et 2,93 % en 2009 selon les chiffres tirés de la figure 9, page 34 du Portrait du réseau d'aires protégées du Québec période 2002 – 2009 (www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/portrait02-09/fr/intro.pdf). Il s'agit d'une faible proportion du territoire qui est protégé, bien en-deçà de l'objectif gouvernemental de 8 %.

L'ajout d'un territoire tel que le Massif du Sud augmenterait significativement le pourcentage d'aires protégées dans les unités physiographiques attenantes à ces régions administratives. Notons finalement que le Massif du Sud est en quelque sorte un îlot sur un vaste territoire, les autres secteurs des Appalaches aux caractéristiques similaires se trouvent à plus de 100 km.

Le Massif du Sud, qui se trouve inscrit dans la région A_05 de la province naturelle des Appalaches est membre d'une unité physiographique ayant une faible représentativité d'aires protégées tel qu'illustré à la figure 190 de la page 204 du même document. Toujours selon le même document, l'un des obstacles majeurs à l'établissement d'aires protégées résulte de la présence de nombreuses terres privées dans ces régions naturelles. Ce n'est pas le cas du Massif du Sud dont le territoire au-dessus de 700 mètres est majoritairement constitué de terres publiques.

Il y a donc un triple effet de levier qui milite en faveur de l'établissement d'une aire protégée au Massif du Sud.

- 1- comme nous l'avons vu, le territoire du Massif du Sud **représente avec 61,3 km² le plus vaste territoire au-dessus de 700 mètres** à l'ouest de la vallée de la Matapédia ;
- 2- l'unité physiographique (A-05) dans laquelle s'inscrit le Massif du Sud est faiblement représentée eu égard des aires protégées et requiert en ce sens des efforts de préservation du territoire ;
- 3- la tenure publique des terres au Massif du Sud est de nature à faciliter la mise en place d'une aire protégée.

Considérant ces trois facteurs, voici une occasion formidable de préserver le territoire du Massif du Sud et de contribuer positivement à l'atteinte des objectifs de protection du territoire à l'échelle des régions du sud du Québec. Il va sans dire que le projet d'implantation de 75 éoliennes sur le territoire du Massif du Sud n'est en aucun cas compatible avec la mise en place d'une aire protégée, en raison de la nature du projet et des impacts néfastes résultants de l'inévitable fragmentation des habitats en raison du déboisement requis pour les voies d'accès et l'implantation des éoliennes. Certes, il y a eu des perturbations sur ce territoire, toutefois, ces perturbations (coupes forestières majoritairement) n'empêchent pas la création d'aire protégée. Par exemple, tout le secteur nord du parc du Mont-Tremblant fut le siège de coupes forestières jusque dans les années 80. La forêt se régénère et ce territoire fait maintenant partie prenante du parc.

Je n'émettrai pas ici d'opinion relativement à la forme d'aire protégée qui devrait être mise en place au Massif du Sud, cependant, je suis d'avis qu'elle doit permettre de poursuivre certaines des activités qui ont cours actuellement, soit le plein-air, le tourisme, la chasse et une certaine forme d'exploitation forestière. Cette activité devrait toutefois faire l'objet d'un encadrement particulier pour les milieux sensibles de manière à préserver le mieux possible les espaces naturels existants et en régénération.

Distribution spatiale des terres au-dessus de 700 mètres dans les Appalaches québécoises, à l'ouest de la rivière Matapédia

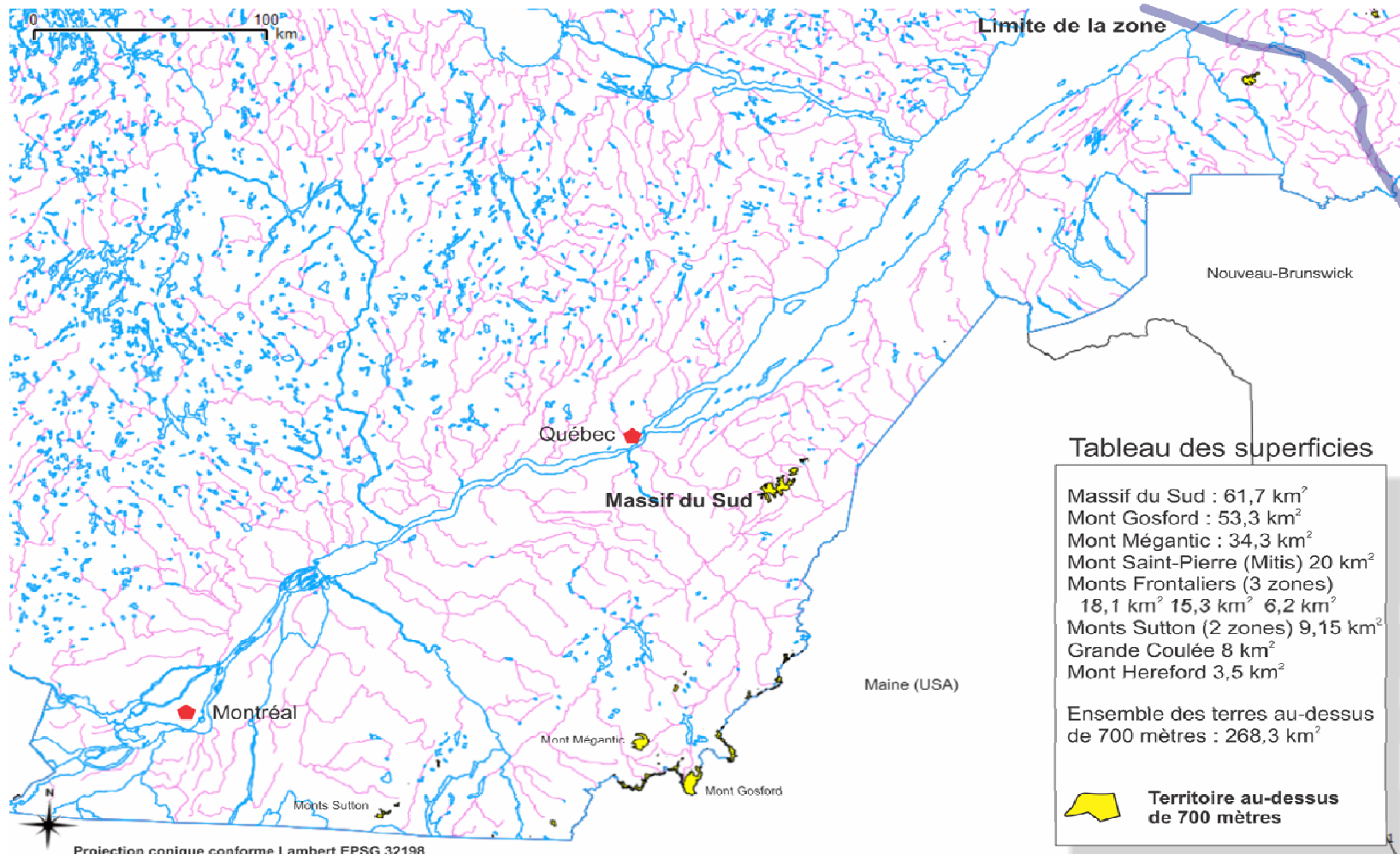


Figure 1 : territoires au-dessus de 700 mètres dans les Appalaches québécoises

Impacts sur les activités récréo-touristiques

Le Massif du Sud, comme nous l'avons vu au cours des pages précédentes, est un milieu biophysique particulier n'ayant pas beaucoup d'équivalents sur un territoire de plus de 52 000 km² entre la vallée de la Matapédia et les premiers contreforts appalachiens en Montérégie. En Chaudière-Appalaches, il est le seul massif montagneux d'envergure et offre une multitude de possibilités pour la pratique d'activités de plein-air et récréo-touristiques. J'aimerais présenter ici quelques éléments d'objection par rapport à la présence d'éoliennes dans un territoire ayant une vocation récréo-touristique. Ces objections et observations sont de nature personnelle, elles sont néanmoins inspirées par la lecture attentive de l'ensemble des études d'impacts présentées par le promoteur du projet et par la connaissance du territoire dont je dispose.

➤ **Altération de « l'expérience plein-air grand espace »**

Lorsque l'on parcourt un territoire comme le Massif du Sud soit en randonnées, en ski ou en vélo, la configuration montagneuse du terrain, les hauts sommets, les grandes étendues forestières sont des éléments distinctifs d'un territoire de cette nature. En y installant un groupe de 75 éoliennes, le paysage et l'environnement sonore se trouveront irrémédiablement altérés. Les simulations visuelles présentées dans l'étude d'impact présentent des éoliennes distantes de quelques kilomètres sur des crêtes opposées. Cependant, un utilisateur des sentiers F, G ou H dans le secteur du col de la Vallée du Milieu sera confronté à la présence d'au-moins 6 éoliennes à moins de 300 mètres de certaines portions de ces sentiers. La grande hauteur de ces éoliennes les rendra nécessairement visibles à partir des sentiers.

D'autre part, sur certains belvédères, l'horizon sous certaines directions aura comme toile de fond un ensemble d'éoliennes implantées soit légèrement en contre-bas ou sur les sommets des crêtes montagneuses. Notons finalement que l'une des voies d'accès aux éoliennes suivra à peu de distance le sentier H sur une partie importante de sa longueur, alors que par endroit, elle semble carrément épouser le même parcours que le sentier. Cette configuration du chemin d'accès aux éoliennes aura un impact négatif majeur sur l'expérience plein-air et la qualité de l'accès pédestre, en vélo ou en ski hors-piste au mont Saint-Magloire, un des éléments marquants du paysage du Massif du Sud.

Cette proximité du sentier avec une route dont l'emprise initiale mesurera minimalement 20 mètres n'améliorera certainement pas l'attrait de ce sentier. Ces quelques points illustrent clairement les conflits d'usages prévisibles entre les activités récréo-touristiques et la présence d'un parc éolien. Ce n'est pas tout à fait le type

d'expérience que l'on recherche lorsque l'on parcourt des sentiers de longue randonnée.

➤ **Confinement des activités de plein-air à la partie du centre-nord du territoire**

La disposition du parc éolien tend à confiner l'accès au parc dans sa partie centrale nord. L'ouverture de nouveaux sentiers, permettant entre autres la pratique de la longue randonnée et du camping sauvage se trouve ainsi compromise. Le développement du secteur sud au col de la Vallée du Milieu et au mont Saint-Magloire se voit être moins facile. Globalement, ce secteur perdrait beaucoup de son intérêt récréo-touristique en raison de la densité élevée des éoliennes.

➤ **Perspectives visuelles altérées**

La disposition des éoliennes les rendra nécessairement visibles depuis plusieurs points de vue répartis dans le parc. Les simulations visuelles présentées par le promoteur tendent à indiquer que les éoliennes ne seront pas très visibles selon les points de vue sélectionnés. Toutefois, je suis d'avis qu'une simulation visuelle dynamique, réalisée dans un environnement tel que Google Earth aurait été beaucoup plus proche de la réalité et aurait permis de simuler non pas seulement des points de vue statiques, mais aussi des points de vue sur 360 degrés ou encore, des simulations le long des sentiers ou en d'autres endroits du parc et des municipalités environnantes. Il est regrettable que les citoyens n'aient pas eu accès à une telle plate-forme pour effectuer l'évaluation de l'impact visuel du projet. Permettre aux citoyens de consulter une telle plate-forme de simulation aurait certainement permis de mieux évaluer les impacts visuels réels et d'éliminer bien des incertitudes à cet égard.

➤ **Déboisement et largeur considérables des emprises des voies d'accès**

Le promoteur fait état dans ses documents qu'une superficie de 185 ha, soit un total de 1,85 km² sera déboisée aux fins du projet. Les zones déboisées ne sont pas toutes dans le territoire au-dessus de 700 mètres, mais une analyse sommaire des études d'impact permet d'approximer cette superficie à environ 1,5 km². Ceci représente 2,4 % du territoire au-dessus de 700 mètres. Ce chiffre peut sembler relativement faible, mais à titre de comparaison, le campus de l'Université Laval couvre une superficie de 1,8 km². Donc, globalement, le projet dans son ensemble équivaut à déboiser une superficie équivalente au territoire couvert par le campus de l'Université Laval, ce qui représente quand même une superficie non négligeable.

D'autre part, la largeur des voies d'accès demeure préoccupante. Sur l'ensemble du territoire couvert par le projet, 73 km de voies d'accès sont requises. 30 km utiliserons des chemins existants qui seront élargis alors que 43 km seront de nouveaux chemins.

Considérant que l'emprise initiale de ces voies d'accès mesurera 20 mètres, l'impact visuel de tels chemins et la fragmentation des habitats qui en découlera est important. À titre de comparaison, une emprise de 20 mètres correspond à la largeur des voies de circulation du boulevard René-Lévesque face au Grand Théâtre de Québec, ou encore, à la largeur du boulevard Charest au centre-ville de Québec. Le promoteur indique vouloir végétaliser une partie importante de l'emprise, cela ne signifie pas qu'il y aura du reboisement qui remplacerait les arbres coupés pour la construction des voies d'accès. Bref, la cicatrice laissée par la construction des chemins restera visible dans le paysage du Massif du Sud pour de nombreuses années.

Une autre source de préoccupation liée aux voies d'accès est reliée à la topographie du terrain. 18 éoliennes sont situées dans des zones où le pourcentage de la pente est supérieur à 10 %. Il est raisonnable de croire (car les détails en ce sens n'ont pas été fournis par le promoteur) qu'une part non négligeable des chemins reliant ces éoliennes (et aussi aux endroits où les chemins traverseront de fortes pentes) devront être construits avec des zones de déblais et de remblais. Conséquemment, l'impact visuel de ces constructions risque d'être encore plus important. Les photos 1, 2 et 3 présentent des exemples de construction de chemins reliant les éoliennes dans le parc éolien Kibby, dans le Maine. Ce parc éolien fut mis en place sur un territoire aux caractéristiques topographiques semblables au Massif du Sud. Il n'y a pas ici de présomption que la construction des chemins et des éoliennes serait identique entre ces deux sites, (il ne semble pas y avoir d'enfouissement des conducteurs à Kibby) mais ces photos permettent néanmoins de juger de l'impact visuel de la mise en place d'un parc éolien sur un territoire présentant des dénivellations importantes.



Photo 1 : aspect des éoliennes et des voies d'accès, parc éolien Kibby, Maine.

Source : www.ibew.org_2010photocontestvoting_6.htm



Photo 2 : aspect du parc éolien Kibby, octobre 2010, Maine.

Source : picasaweb.google.com/BillDC3/KibbyMountainME7102010#



Photo 3 : Construction du parc éolien Kibby, Maine.

Source : http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Kibby_Mountain_Wind_Turbines.JPG

➤ **Impacts négatifs reliés à la plus grande accessibilité au territoire**

La construction de 43 km de nouveaux chemins dans le territoire du Massif du sud est présentée comme un avantage potentiel pour améliorer l'accessibilité du territoire. Dans un territoire comme celui-ci où les chemins menant aux éoliennes pénétreront ou seront à la frange de zones écologiquement sensibles (sapinière à oxalide, habitat de la grive de Bicknell), il est légitime de se questionner sur la nature de l'impact qu'une telle pénétration dans ces zones. Par exemple, des utilisateurs d'engins motorisés (vtt, moto-cross, motoneige) ne respectant pas les règles de déplacement pourraient avoir accès plus facilement à ces portions de territoire et contribuer ainsi de différentes manières (climat sonore, piétinement, érosion) à accentuer les impacts de la présence des éoliennes. Les clubs de vtt, de quad et de motoneige encadrent bien leurs activités, mais il y aura toujours une frange d'adeptes de ces activités qui seront tentés d'explorer de nouveaux territoires.

➤ **Climat sonore ambiant sur les hauts sommets**

L'une des activités hivernales phare au Massif du Sud consiste en la randonnée en ski sur le mont du Midi. Ce sentier, unique au Québec, permet de parcourir sur près de 6 km la crête du mont du Midi à une altitude supérieure à 850 mètres. Ce sentier bénéficie d'un enneigement exceptionnel et lors des chutes de neige importantes et des épisodes de givre, les arbres se couvrent d'une épaisse couche de neige, glace et givre conférant un caractère très particulier au paysage. Une balade en ski hors-piste ou en raquette dans cet environnement est grisante. Les sons tels le vent bruissant dans les arbres sont étouffés par la neige et on peut y vivre une expérience sonore des plus calmes. Il est donc préoccupant de constater qu'une partie importante du sentier G sera situé dans un environnement sonore supérieur à 40 décibels. De surcroît, une part très importante du sentier H se trouve dans le même type d'environnement sonore. Certes, une ambiance sonore variant entre 40 et 45 dBA n'est sans doute pas aussi assourdissante qu'une ville grouillante, mais dans le contexte d'un ensemble de sentiers de randonnées, il ne s'agit pas de l'ambiance sonore recherchée pour ce type d'activité. En ce sens, l'impact du climat sonore produit par les éoliennes sur les activités des plein-air n'est certainement pas positif.

➤ **Phase de construction**

Je serai bref sur les impacts de la construction du parc éolien sur les activités récréo-touristiques. Ils sont nombreux et importants. Bruit, territoire en partie inaccessible, présence de machinerie lourde, nombreux déplacements de ces véhicules, dynamitage pour la construction de la route, etc. Ce n'est en aucun point compatible avec une expérience plein-air satisfaisante à laquelle nous pouvons nous attendre d'un tel territoire.

➤ **Contexte régional d'implantation des éoliennes**

Notons finalement que de nombreux projets éoliens ont été présentés en Chaudière-Appalaches, quelques-uns d'entre eux sont approuvés. Tous se situent, pour des raisons évidentes de potentiel éolien, dans les zones de haute altitude, sur les crêtes des monts Notre-Dame notamment. L'implantation d'un projet éolien ne devrait pas se faire isolément sans considérer le contexte régional. Certains projets ont des impacts négatifs plus importants que d'autres. Il convient dès lors de mettre les projets en perspective. Dans le cas du Massif du Sud, les impacts les plus importants sont sur les différents milieux biophysiques et les organismes vivant les peuplant et sur la pratique d'activités de plein-air et récréative dans un environnement unique dans le territoire de Chaudière-Appalaches. La notoriété du Massif du Sud dépasse les frontières de la région et s'étend de plus en plus au Québec. Ce sont donc à mon avis des éléments à prendre en considération dans le cadre du processus actuel d'évaluation.

Le développement du Parc régional du Massif du Sud

Sur diverses tribunes et au cours du processus d'évaluation environnemental en cours, les dirigeants des MRC de Bellechasse et des Etchemins ont clairement indiqué que le parc régional était déficitaire et que les deux MRC ainsi que les municipalités environnantes ne disposaient pas des ressources financières requises pour soutenir à long terme le développement du parc. La proposition de contribution financière de Saint-Laurent Énergie au développement du parc représente pour ces entités administratives une opportunité intéressante. Toutefois, cette contribution se fait en cannibalisant la nature même du parc, qui est d'offrir à ses visiteurs un environnement naturel distinctif de haute qualité. Les préoccupations financières des MRC étant légitimes, quelles solutions pourraient être envisagées pour permettre au parc de développer harmonieusement son plein potentiel sans imposer une charge financière indue sur des MRC dont la population n'est pas très importante? C'est pour susciter la réflexion que deux solutions sont présentées.

La première solution consisterait à modifier le cadre de gestion du parc pour qu'il devienne suprarégional. Pourquoi ne pas offrir au parc un financement via l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches, plutôt que par les deux seules MRC. En retour, les citoyens de la région pourraient par exemple bénéficier d'un rabais dans l'achat d'une carte d'accès annuelle au parc. Les citoyens de Lévis peuvent se compter chanceux d'avoir à moins d'une heure un territoire d'aussi grande qualité. Par exemple, une contribution de 5 \$ par unité d'évaluation permettrait sans doute de constituer un fonds substantiel voué au développement et au fonctionnement du parc.

La deuxième solution consisterait à impliquer un partenaire externe d'envergure pour bonifier l'offre récréo-touristique au Massif du Sud. Par exemple, pourquoi ne pas

chercher à développer en collaboration avec la SÉPAQ ou une autre organisation un volet tourisme hivernal plus complet. Une partenaire tel que la SÉPAQ pourrait injecter de l'argent dans le développement et le fonctionnement du parc.

Bref, différentes approches sont possibles. Il s'agit de les explorer et d'identifier leurs avantages propres.

Avis général face au projet éolien du Massif du Sud

De façon générale, le projet éolien du Massif du Sud me semble être un projet inapproprié pour le territoire du Massif du Sud. L'importance de la superficie couverte par le territoire au-dessus de 700 mètres au Massif du Sud confère à ce dernier un statut particulier dans les Appalaches québécoises. Cette superficie significative au-dessus de 700 mètres offre un environnement de choix à l'épanouissement d'espèces végétales et animales vulnérables ou menacées requérant des conditions biophysiques particulières. La fragmentation des habitats par l'implantation de 75 éoliennes et la construction de 73 km de routes ne peut que freiner le développement d'une saine biodiversité sur ces hauts sommets. Véritable îlot surplombant un grand territoire faiblement pourvu en aires protégées, le Massif du Sud représente une occasion unique de protéger des unités physiographiques peu courantes, ne représentant que 0,5 % du territoire appalachien à l'ouest de la Matapédia.

D'autre part, d'un point de vue récréo-touristique, le projet proposé comporte de nombreux impacts négatifs :

- Modifications importantes du paysage
- Présence des éoliennes à moins de 300 mètres des sentiers
- Construction de routes avec emprises de plus de 20 mètres, dérangement de tronçons de sentier
- Confinement des activités au centre-nord du parc
- Impacts négatifs possibles résultant de l'augmentation de l'accessibilité
- Phase de construction intensive
- Climat sonore supérieur à 40 dBA sur des portions importantes du parc sur les hauts sommets

Un projet industriel de cette ampleur va à l'encontre de l'exercice d'activités de plein-air et récréatives dans un environnement de montagnes et de vallées tels qu'on les rencontre au Massif du Sud. Une part importante de la population qui pratique la randonnée, la raquette, le vélo et le ski de fond recherche des environnements calmes, inaltérés. Croiser au détour d'un sentier une structure de 80 mètres de haut, marcher dans un sentier bordant une route de 20 mètres de large ou apercevoir du haut d'un belvédère un essaim d'éoliennes bourdonnant plus fort que le bruissement des feuilles dans un arbre est certes contraire à l'expérience de plein-air recherchée. En ce sens, le projet m'apparaît clairement inapproprié dans un tel environnement.

Conclusion

En 1972, des citoyens se sont objectés à l'enneigement de la vallée de la Rivière Jacques-Cartier par un barrage devant mesurer 50 mètres de haut. Plutôt que d'être une vallée enfouie sous l'eau, la vallée de la Jacques-Cartier est au cœur d'un magnifique parc national, pour le plus grand bénéfice de tous. Je ne peux que souhaiter un sort aussi heureux pour le Massif du Sud, afin qu'il puisse pour de nombreuses années, être un territoire naturel admirablement bien préservé et représentatif des hauts sommets appalachiens. Un territoire où la biodiversité propre aux hauts sommets serait en mesure de s'épanouir et un territoire où librement, les citoyens de tout le Québec pourrait venir y pratiquer en toute saison une gamme variée d'activités récréatives et de plein-air dans un environnement naturel unique et représentatif des hauts sommets des Appalaches québécoise.

En terminant, la production de l'énergie éolienne au Québec est certes une activité louable contribuant à réduire les gaz à effet de serre au moyen d'une énergie renouvelable. Des projets situés hors des zones récréo-touristiques et hors de milieux naturels sensibles sont beaucoup plus susceptibles de recevoir l'assentiment des communautés et faire preuve d'une plus grande accessibilité sociale. C'est dans cette perspective et non seulement via le prisme de la rentabilité financière que les projets devraient être proposés.

François Létourneau, janvier 2011